

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Interpellation (ordinaire)  
**Titre :** BBL : une dernière danse ?  
**Initiant-e(-s) :** Pauline Blanc

---

**Le BBL subit crise après crise. Si les premières étaient relatives à des questions de harcèlement moral et sexuel en particulier, s'en sont suivies des problématiques de ressources humaines, de gouvernance, d'image et maintenant financières. Dès lors que la Ville subventionne le BBL à hauteur de CHF 5.27 millions (moitié du budget total de dite institution), il est urgent pour le Conseil communal d'avoir des réponses de la Municipalité sur la situation financière et générale du BBL. En tout état de cause, il convient surtout que la Municipalité renseigne urgemment le Conseil communal, qui n'est à ce jour informé que par la presse, ceci aussi pour trouver des pistes de solution afin de maintenir la force culturelle dont bénéficie le BBL et par extension Lausanne.**

Le Béjart Ballet Lausanne (BBL) fait face à un enchaînement de crises.

Par voie de presse principalement, le Conseil communal a appris, dans les grandes lignes, que :

- Début 2021, le Directeur de l'Ecole-Atelier Rudra Béjart a été remercié et un audit a été commandé pour des faits de harcèlement moral en particulier.
- Mi-2021, un audit général est annoncé suite à des dénonciations de harcèlement moral et sexuel au sein de la compagnie.
- Certaines mesures sont prises suite aux résultats de cet audit, en particulier l'entrée en fonction d'un nouveau Directeur général en septembre 2022.
- Le Directeur artistique d'alors, Gil Roman, est licencié au 30 avril 2024.
- En juin 2024, la presse annonce des résultats financiers négatifs (une perte annoncée de 1 million sur un budget d'environ 10 millions).

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Le syndic expliquait dans les médias que la perte était en lien avec les mesures mises en place à la suite des recommandations du récent audit du Ballet. Les différents recrutements et valorisations salariales sont-ils vraiment les seules explications de la perte d'1 million ? Comment expliquer précisément cette perte ?
2. L'une des explications données était en lien avec le dégât d'image récent du BBL. Est-il véritablement à la source de la perte d'1 million alors que les salles lausannoises et étrangères étaient comblées encore récemment ? N'est-ce pas plutôt un problème financier structurel ?
3. Comment expliquer un succès de la dernière tournée et pas suffisamment d'entrée d'argent ? Ou passent les rentrées financières liées aux tournées, en particulier lorsque le Directeur général assure que le BBL n'avait pas eu un agenda aussi chargé depuis dix ans ?
4. Il a été annoncé certaines mesures d'économie. Lesquelles exactement

# Conseil communal de Lausanne

---

seront mises en place et dans quel délai ?

5. N'est-ce pas réagir bien trop tard et n'aurait-il pas été envisageable d'anticiper cette perte financière ?

6. Les médias murmuraient que la subvention peinait à couvrir les charges de la compagnie. Comment expliquer le budget du BBL ? La compagnie est-elle trop dépensière ?

7. Comment arrêter le cercle infernal dans lequel s'est engouffré le BBL et stopper cet enchainement de crises ? Une restructuration interne et profonde, notamment en terme de gouvernance, structure, etc. est-elle envisagée ?

8. Le BBL encourt-il un risque de voir le départ de danseurs résultant de cet enchainement de crises internes ? Ce risque est-il concret et mesuré ?

9. Qu'en est-il des droits liés à l'œuvre de Béjart ?

10. Qu'en est-il du bâtiment propriété de la Fondation ?

11. Comment s'annonce la saison 2024-2025 ?

12. Quelle est la situation liée à la convention de subventionnement entre la Ville et le BBL (date d'échéance, négociations liées au renouvellement, intégration de nouvelles exigences) ?

13. Une perte de partenaires financiers (mécénat en particulier) est-elle constatée ?

14. Un audit mené par le CFL est-il prévu au sens de l'art. 16 de la Directive relative à l'octroi des subventions ?

15. Quel avenir attend le BBL selon le Conseil de Fondation et les Directions générale et artistique ?

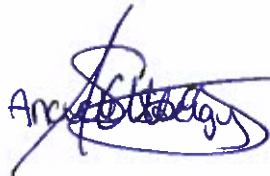
---

Lausanne, le 10 septembre 2024

Signataire(s)

:

Olivier Blac H





(N. Bérand)

2

  
H. Hauser Putallaz